COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL du 6 Mars 2020 - 20h45

COMPTE RENDU

Liste des délibérations :

Approbation du Procès-Verbal du 21/12/2019 Information sur les statuts de la caisse des écoles Information sur la composition du CCAS

- 1) Vote du Compte de Gestion 2019
- 2) Vote du Compte Administratif 2019
- 3) Programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie : projets de travaux
- 4) Approbation de la convention constitutive du groupement de levers topographiques et d'investigations complémentaires
- 5) Eclairage public Parc Communal: Choix du prestataire

L'an deux mil vingt, le 6 mars, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARBIT, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Madame Marie-Noëlle ABADIE, Monsieur Jacky BLONDEL, Monsieur Eric BOISTEAU, Monsieur BROQUET Didier, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur CHAUVIN Jean-Pierre, Monsieur CONTET Michel, Madame DIVARET Isabelle, Madame DUBOST Jacqueline, Monsieur FAUCILLE Yann-Fabrice, Madame MARTIN Laurence, Madame VASSAUX Nathalie.

ETAIENT REPRESENTES: Madame Annie DIEFFENTHALER (pouvoir donné à Madame Nathalie VASSAUX), Monsieur HOCHARD Thierry (pouvoir donné à Madame DUBOST Jacqueline)

ETAIT ABSENTE EXCUSEE: Madame Catherine CHANDOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame MARTIN Laurence

Date de la convocation : 02/03/2020

Date d'affichage : 02/03/2020

Nombre de conseillers: 15

En exercice : 15 Présents : 12

Votants: 14

Rapporteur: Monsieur CHARBIT

Délibération 2020-01

OBJET: COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE

L'arrêt des comptes de l'exercice 2019 fait apparaître sur le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune les sommes suivantes :

| Dépenses de fonctionnement | 948 204.93 € |
|----------------------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 062 678.00 € |
| Résultat 2019 | 114 473.07 € |
| Résultat 2018 | 331 571.14 € |
| Résultat cumulé | 446 044.21 € |
| Dépenses d'investissement | 777 301.61 € |
| Recettes d'investissement | 611 969.69 € |
| Résultat 2019 | - 165 331.92 € |
| Résultat 2018 | -79 547.61 € |
| Résultat cumulé | -244 879.53 € |

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le conseil municipal

ARRETE le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2020-02

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNE

Le certificat de fin de gestion de l'exercice 2019 établi entre l'ordonnateur et le comptable permet à l'assemblée de procéder à l'arrêt du compte administratif 2019 du Maire pour le communal.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à prendre la délibération suivante :

Sous la Présidence de Madame MARTIN Laurence, le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal arrête le compte administratif du Maire qui se résume comme suit :

| | In | vestissement | Fonctionnement | TOTAL |
|-------------------------------|----|--------------|----------------|----------------|
| Dépenses 2019 | | 777 301.61 € | 948 204.93 € | 1 725 506.54 € |
| Recettes 2019 | | 611 969.69 € | 1 062 678.00 € | 1 674 647.69 € |
| Résultat 2019 | - | 165 331.92 € | 114 473.07 € | - 50 858.85 € |
| Résultat antérieur reporté | | 79 547.61 € | 331 571.14 € | 252 023.53 € |
| Résultat de cloture 2019 | - | 244 879.53 € | 446 044.21 € | 201 164.68 € |
| Balance des restes à réaliser | - | 1 119.25 € | 23 854.28 € | 22 735.03 € |
| Résultat cumulé 2019 | - | 245 998.78 € | 469 898.49 € | 223 899.71 € |

Cette délibération est adoptée avec 10 voix pour, 3 voix contre (Madame ABADIE Marie-Noëlle, Monsieur CONTET Michel, Monsieur CHAUVIN Jean-Pierre).

Délibération 2020-03

<u>OBJET</u>: PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE: PROJETS DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal:

VU la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 28 juin 2019

VU le courrier du Conseil départemental des Yvelines du 28 juin 2019,

Il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention de 135 133.00 € est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie et de ses dépendances.

Taux de subvention s'appliquant aux plafonds :

Le taux de subvention est déterminé en appliquant un taux minimum de 20 % majoré d'un coefficient égal à 3 fois le linéaire de voirie par habitant de la commune, dans la limite d'un taux maximum de subvention de 70 %.

Le Conseil Municipal,

- autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération (ou bien tout document nécessaire à l'application de la présente décision).
- 1 Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme

Voiries et Réseaux Divers 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.

- 2 S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départemental
- 3 S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.
- 4 Imputation budgétaire de la dépense (en investissement) : 2151

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-04

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention constitutive du groupement de levers topographiques et d'investigations complémentaires

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants, Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires, Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

La commune d'Aulnay-sur-Mauldre délibère :

ARTICLE 1: Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires ;

<u>ARTICLE 2</u>: Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à 12 voix pour, 2 abstentions (Monsieur CONTET Michel, Madame ABADIE Marie-Noëlle).

Délibération 2020-05

<u>OBJET</u>: Projet d'aménagement éclairage et mobiliers urbains parc communal - choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offre a choisi une entreprise pour un projet d'aménagements (éclairage et mobiliers urbains) à réaliser dans le parc communal. La commission d'appel d'offre s'est réunie à plusieurs reprises

Le 24/09/2019 Le 02/10/2019 Le 04/11/2019

Des renégociations ont été mises en œuvre.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération.

50 %: Coût des travaux

30 %: Valeur technique de l'offre

20 %: Délai d'exécution

Le choix est porté sur l'entreprise COLAS pour un montant HT de 67 544.50 € et un montant TTC de 81 053.40 €.

La commune d'Aulnay-sur-Mauldre délibère :

ARTICLE1 : approuve le projet d'aménagement éclairage et mobiliers urbain dans le parc communal,

ARTICLE 2: Approuve le choix de l'entreprise pour le projet d'aménagement éclairage et mobilier urbains dans le Parc Communal.

La présente délibération est approuvée à 11 voix pour, 3 abstentions (Madame ABABIE Marie-Noëlle, Monsieur CHAUVIN Jean-Pierre, Monsieur CONTET Michel).

Fait à Aulnay-sur-Mauldre, le 06/03/2020 Pour extrait conforme

Le Maire